

Vol. III

AVRIL 1906

No 4

Chronique mensuelle. - La Messe. - Le Drame de la vie. - Galerie historique. - Aimery de Querceville.

CHRONIQUE MENSUELLE

SOMMAIRE: Discours de Pie X aux 14 nouveaux évêques français. — Les inventaires en France. La persécution à jets continus. — Souvenir de la réception de feu le cardinal Perraud à l'Académie française. — Les voix de Dieu: Algésiras, le désastre de Courrières, les grèves. — L'esprit paroissial : belles paroles de François Veuillot et d'Henri Joly. — Le journalisme : article de la Presse de Montréal ; paroles éloquentes du Père Coubé. — Nos Rerues : la Nouvelle France, la Revue Canadienne, l'Album Universel. — La discussion sur la mentalité des Français qui viennent au Canada ; réponse à l'abbé Brosseau par Jean de Meyu. — La littérature canadienne » l'abbé Camille Roy. — L'abrégé chronologique de l'Histoire du Canada des frères maristes apprécié par l'Enseignement Primaire. — Une invitation d'Ecosse aux étudiants de Québec. — Mgr Bernard à Belœil. — Mgr Meunier, curé de Windsor. — Nos défunts.

Aux quatorze évêques, qu'il venait lui-même de consacrer pour la France, le pape Pie X, en les renvoyant dans leur pays, tout pleins de l'Esprit-Saint, a dit superbement qu'ils devaient être doux comme des brebis, simples comme des colombes, et prudents en toutes choses comme des serpents. Puis il a fait entendre un appel à l'union, dans les circonstances, singulièrement significatif et éloquent.

"Il faut surtout, affirmait Sa Sainteté, que les pasteurs de l'Eglise s'étudient avec sollicitude, et de tout leur pouvoir, à garder entre eux cet accord de sentiments, par la force duquel nul ne puisse vouloir en particulier ce que ne voudrait pas l'ensemble des autres unis entre eux par un heureux accord. Il n'échappe à personne, en effet, qu'un tel accord des œurs et des volontés fait vraiment notre soutien et notre force et qu'en découlent abondamment ces secours qui sont très nécessaires à l'accomplissement de notre ministère."

Et peu après le Saint-Père concluait: "C'est pourquoi ayez avant tout cette unité, génératrice de biens si excellents. Tenons-nous ensemble, sous les auspices du souverain prince des pasteurs, et vainquons les ennemis de la croix tous les jours plus forts, dans un combat plus heureux par la concorde, et entourons de toutes parts le dépot sacré de la foi, comme un bataillon carré."

"Et Nous ne doutons pas," ajoutait le pape pour la consolation de ceux qu'il envoyait à la France, comme jadis Jésus les apôtres aux diverses parties du monde, "que l'illustre nation française, émue à la pensée de l'Etat chancelant misérablement, s'unissant de cœur aux pasteurs de l'Eglise et leur obéissant, comme il est juste, ne fasse en sorte, dans la mesure de ses forces, de se montrer tout à fait digne de ses pères et de ses aînés, fils généreux de l'Eglise catholique."

* * *

Cependant les fameux inventaires des biens des églises se poursuivaient en France, avec la résistance que l'on sait. D'après un communiqué du "Journal des Débats" de Paris, sur 66,000 églises à inventorier 51,500 le sont déjà, 4,500 sont en cours, et 10,000 resteraient à faire. Le trop célèbre Clémenceau, l'un des adversaires les plus haîneux de la foi catholique depuis trente ans au moins, est devenu chargé d'exécuter la loi, puisqu'il est ministre de l'intérieur. Mais il sent que la mèche brûle et il parle d'apaisement et de douceur dans les procédés. Le bon apôtre n'en fera accroire à personne, et, il faut être naïf assurément pour écrire, comme le faisait hier l'un des journalistes les plus en vue de Montréal, que la conduite du cabinet Sarrien "sera la prudence et le délai." Non, ce sera la persécution toujours, prudente peut-être mais à jets continus. Les événements l'indiquent clairement. Les commentaires tendancieux de la République française ou du Temps n'y pourront rien.

Seulement, il semble bien qu'un souffle de réveil passe sur la France, et, si on le voulait, par l'union de toutes les forces catholiques avec les bonnes volontés libérales, une alliance Ribot-Piou et Méline-De Mun pourrait, aux élections de mai, changer la face

des choses en France. Que Dieu le veuille!

* * *

Une grande figure vient de disparaître du monde religieux et littérairs en France. Nous avons recommandé, dans notre dernière chronique, le souvenir de feu Son Eminence le Cardinal Perraud à la sympathie pieuse de nos lecteurs. Nous y revenons aujourd'hui pour signaler une phrase pleine de sens qu'adressait au cardinal, au jour de sa réception à l'Académie, M. Camille Rousset (19 avril 1883). A l'avance elle résumait d'une façon

saisissante ce qu'a été la vie du pieux et savant évêque-académicien. "Ainsi, monsieur, disait-il, vous êtes aux avant-postes de la société menacée. Déjà vous avez reçu les premières atteintes. C'est dans le diocèse d'Autun que des crimes sacrilèges ont été commis, prélude assuré d'autres attentats qui n'ont plus frappé seulement des religieuses et des prêtres. Que la société civile y prenne garde! L'anarchie ne distingue pas; elle prétend tout niveler, tout détruire; on ne lui fait pas sa part. Les imprudents ou les lâches qui s'imaginent sauver leurs biens et leurs personnes en sacrifiant à la bête fauve des victimes dont ils ne font pas compte, ne se doutent pas qu'ils la mettent en appétit contre euxmêmes."

Après vingt ans, et au moment où le saint cardinal vient de mourir à la suite des violentes émotions que lui ont causé les sacrilèges inventaires de sa cathédrale et de son évêché... on croit lire dans le discours que lui adressait Camille Rousset une page de prophète.

La bête fauve, si on ne l'enchaîne pas, après la religion, c'est la patrie française qu'elle va dévorer.

* * *

Et pourtant la voix de Dieu parle à la France de bien des façons.

On a beau dire que la conférence d'Algésiras a été un succès pour les plénipotentiaires du gouvernement de la République, que l'Allemagne a dû céder devant l'attitude sympathique à la France de toutes les puissances, moins l'Autriche, il reste vrai que l'influence française au Maroc sort de là amoindrie.

De plus, un épouvantable malheur, sous la forme d'un coup de grisou, tuait le 10 mars plus de 1200 mineurs, dans le bassin houiller du Pas-de-Calais, à Courrières. Les esprits déjà excités par la désastreuse propagande socialiste se sont émus davantage et 40,000 hommes du travail se sont mis en grève!

Ah! qu'un peu de bon sens et de religion ferait du bien à tout ce monde-là!

Vingt jours après le désastre de Courrières, treize mineurs qui s'étaient trouvés incarcérés dans les souterrains à la suite de la fatale explosion, ont réussi après bien des privations à sortir vivants de leur tombe. Celui qui les a guidés dans leur travail de sauvetage a été décoré de la légion d'honneur. Au moins celui-là ne l'avait pas volé!

Toujours à propos des inventaires, j'ai remarqué, dans l'*Univers* du 2 mars, un vigoureux article sur l'esprit *paroissial* dans le monde catholique, qu'on peut lire avec profit ailleurs qu'à Paris.

"J'assistais dimanche, écrit M. François Veuillot, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, ma paroisse, à la procession réparatrice organisée à la suite des vêpres. Jamais plus nombreuse assemblée ne s'était pressée dans ses murs; jamais surtout l'on n'avait vu autant d'homanes suivre, un cierge à la main, le Très-Saint-Sacrement. Un courant de ferveur et de foi traversait les âmes et se traduisait dans l'accent des cantiques."

"On avait l'impression que la paroisse vivait dans le cœur et

l'esprit de chacun des fidèles."

Ét le jour d'après, dans le même *Univers*, M. Henri Joly écrivait: "La paroisse, c'est la cellule de la vie religieuse. Beaucoup d'organes complémentaires et quelques organes qu'on peut appeler de luxe se sont groupés autour de celui-là, jusqu'à faire craindre parfois qu'ils ne lui enlevassent une partie un peu trop grande de son initiative et de ses ressources."

Il y a là un fait d'histoire aussi important qu'intéressant. Si pieuses et belles que soient les chapelles particulières, elles ne sauraient, dans l'intention de l'Eglise, remplacer la paroisse, "cette cellule de la vie religieuse." Elles ne doivent pas, par conséquent, se substituer à l'église paroissiale pour lui enlever son

initiative et ses ressources!

* * *

L'un de nos grands journaux, la *Presse*, publiait le 22 mars, en "premier-Montréal," un article sur le journalisme, que ses rédacteurs et sous-rédacteurs feraient sagement — comme tant

d'autres du reste — de ne jamais perdre de vue.

"Pour le journaliste, y lisait-on, surtout pour le jeune, plein d'ardeur, d'activité, de convictions et de sang, la tentation de la plume est terrible. Lui, si bon, si doux dans le commerce de la vie et dans toutes ses relations sociales, devient féroce devant son pupitre avec ce burin qui envoie des choses à la postérité. Il n'y songe pas et, d'un cœur léger, il répand des commentaires que, plus tard, il regrettera avec toutes les larmes de ses yeux, car il jette des douleurs et du deuil dans des cœurs aussi nobles que le sien."

Sans doute, il y a là des termes exagérés, les adjectifs "si bon, si doux," puis "féroce," pour ne citer que ceux-là, sont mal choisis, et, il nous faut bien constater que nos journalistes ne pèsent pas tous leurs mots comme le faisait le regretté Eugène Veuillot; mais il y a aussi beaucoup de vrai dans cet alinéa. La puissance de la presse est presque illimitée et on en abuse trop souvent.

"Le journal, s'écriait l'éloquent Père Coubé, au mois d'octobre dernier, a un pouvoir irrésistible et en quelque sorte mécanique pour s'emparer de son lecteur. Il s'insinue dans ses bonnes grâces en l'amusant, en le distrayant. Il devient son conseiller et son directeur de conscience.... Il lui inocule petit à petit ses idées et ses passions, ses colères et ses antipathies, ses préférences et ses enthousiasmes. Il se substitue à son cerveau: il lui fait, selon le mot pittoresque de Drumont, un cerveau de papier: il flatte la paresse de son esprit en le dispensant de penser et de réfléchir...."

Comme c'est vrai tout cela, et, comme déjà l'expérience uous l'a appris à chacun d'entre nous. Qui donc ne subit pas l'influence du quotidien qu'il parcourt tous les jours même distraitement?

"On a dit que saint Paul, s'il revenait parmi nous — disait encore l'abbé Coubé — se ferait journaliste. Je le crois vraiment. Car il semait le verbe, le grand apôtre, et, pour cela, il cherchait des chaires. Or il est une chaire du haut de laquelle on peut se faire entendre à des milliers et des milliers d'individus. Cette chaire, elle n'existait pas du temps de saint Paul, mais elle existe aujourd'hui. Elle n'est pas dans les églises. Il y a là une chaire où le curé expose la vérité et réfute l'erreur devant cinq cents personnes pieuses. Mais en dehors il y a une chaire où le laïque peut se faire entendre de cent mille ou de cinq cent mille hommes. Cette chaire, c'est le journal. Eh bien, je dis que saint Paul, s'il revenait, y monterait..."

Je n'insiste pas, si ce n'est pour dire qu'en France on a tardé longtemps, chez les catholiques, à comprendre cette force de la presse et que, chez nous, à Montréal surtout, nour tardons beaucoup, nous aussi. Nous nous réveillerons un jour, il sera peut-être trop tard. L'opportunisme est toujours une belle chose, souvent même nécessaire, mais ce n'est qu'une attitude et un état, ce

n'est pas une action!

* * *

A côté de nos journaux nous avons nos revues, nos pauvres revues qu'on encourage hélas! si peu. J'entendais un ami qui me

disait: "il faut répandre les bonnes idées, je passe ma revue à cinq ou six lecteurs sérieux, qui la goûtent fort. C'est autant de gagné." J'avais envie de lui répondre: "pourquoi ne les abonnez-vous pas, ce serait plus pratique."

Donc nous avons à Québec la Nouvelle-France, toujours très sérieuse, où l'on se pique de bien écrire et de ne sacrifier jamais aux légèretés à la mode, mais où l'on se permet volontiers, par exemple, de servir une raclée aux puissants du jour en scrutant, chaque mois, leurs "erreurs et oréjugés," et cela avec un luxe de bons mots et de pointes.... qui pourraient bien ne convertir personne? En tout cas, on défend la vérité noblement et crânement à la Nouvelle-France.

La Revue Canadienne, plus accessible aux compromis licites, s'efforce aussi d'intéresser sa clientèle. On lui a reproché récemment de faire trop d'emprunts à l'étranger. Le reproche est en partie mérité. Mais à qui la faute? Si notre vieille revue nationale — elle a quarante ans passés, — était plus encouragée, elle pourrait s'assurer un plus grand nombre de collaborateurs canadiens. On oublie trop que ceux qui passent leur temps à écrire, pour nous instruire et même pour nous amuser, ne vivent pas que de l'air du temps!

L'Album Universel aussi, qui vient de passer sous la direction de l'Honorable G. A. Nantel, est un magazine d'allure beaucoup plus moderne, qui vise à être "par l'image et par le document, l'expression de la vie canadienne depuis son origine française jusqu'à son développement actuel, sous l'égide anglaise et sous l'action des enfants du Canada." Une page spéciale est publiée sous les auspices d'un comité d'ecclésiastiques désignés par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal. On y prêche la croisade de la tempérance. Voilà encore un périodique à encourager autrement qu'en faisant lire son numéro à ses voisins!

* * *

Une discussion courtoise, fort intéressante et bien faite de part et d'autre, se poursuit dans la Revue Canadienne, entre M. l'abbé J. A. M. Brosseau et Jean de Meyn, un nom de plume qui cache une personnalité ecclésiastique que les gens informés prétendent reconnaître.

Dans la livraison de décembre, M. Brosseau avait expliqué que, selon lui. "l'âme française est de trois siècles plus vieille que l'âme canadienne," et il notait que, même chez les Français qui viennent au Canada par dévouement surnaturel, il subsiste toujeurs je ne sais quel obstacle indéfinissable à leur identification avec les nôtres?

Dans la livraison de février, jean de Meyn, au cours d'un remarquable article "Notre éducation littéraire," relève plus d'une affirmation ou expression d'opinion de M. l'abbé Brosseau et écrit notamment ce qui suit: "Mais ce défaut de parfaite identification dont on parle ne s'aperçoit pas du tout chez les religieux. Un prêtre qui n'entre pas tout droit dans l'âme des fidèles et ne les entoure pas d'une intelligente sympathie est frappé de stérilité en son ministère. Cela se voit dans les parcisses canadiennes des Etats-Unis, desservies par des prêtres irlandais. Mais ici pour les Jésuites, les Sulpiciens, les Oblats et les Dominicains français, c'est tout le contraire. Voilà un criterium infaillible et qui détruit toutes les théories sur la différence de mentalité. Si on plébicistait sur ce point-ci, que dirait le peuple?"

Oui, ce serait curieux, si on plébicistait? Mais M. l'abbé Brosseau revient à la charge dans la livraison d'avril de la Revue Ca-

nadienne. Nous en recauserons.

* * *

Dans l'Enseignement Primaire de Québec, cette revue pédagogique que dirige avec un incontestable talent et un succès remarquable M. C. J. Magnan, du bureau central des Examinateurs de la Province, M. l'abbé Camille Roy, du Séminaire de Québec, publiait récemment un Tableau de la littérature canadienne, qui rendra de grands services aux jeunes et précisera bien des notions pour les anciens.

Ceux qui ont commis quelques péchés littéraires et sont restés inconnus du distingué professeur de Québec se consoleront en pensant que suivant l'expression de l'auteur "le tableau de l'histoire de la littérature canadienne pourrait être agrandi ou corrigé," mais tous les hommes qui s'occupent de lettres au Canada n'auront qu'une voix pour féliciter M. l'abbé Camille Roy et souhaiter que sa plume alerte continue de nous instruire.

J'aurais peut-être été en peine pour parler convenablement—vu mon incompétence en cette matière — d'un petit volume qui m'a fort intéressé et pour lequel je veux adresser un merci au cher fr. Pierre Gonzalès d'Iberville. Mais voici que très à propos, l'appréciation de l'Enseignement Primaire me tombe sous la main.

"A notre sens, écrit M. Magnan, l'Abrégé chronologique de l'Histoire du Canada par les Frères Maristes d'Iberville, P.Q., est le plus intéressant abrégé d'histoire du Canada qui ait été publié jusqu'à ce jour. Il est destiné aux écoles intermédiaires, supérieures et commerciales, et rédigé conformément au nouveau programme. Orné de portraits et de cartes historiques, l'Abrégé chronologique est d'une lecture agréable et facile: la géographie accompagne l'histoire. Les leçons supplémentaires placées à la suite des chapitres ajoutent un intérêt tout particulier à l'ouvrage. Dans ces leçons l'auteur, avec un tact et un talent remarquables, fait revivre les choses canadiennes de jadis. La couverture du manuel même offre l'objet d'une jolie leçon: la Croix, l'Epée et la Charrue."

Avec M. Magnan, nous offrons à l'auteur nos hommages et nos vœux. Puisse son beau et utile petit livre être connu de tous nos enfants canadiens. Ils n'en connaîtront que mieux et n'en aimeront que davantage la patrie des bords du St-Laurent et du Richelieu.

#

Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval vient de recevoir de M. Andrew K. Williams, président des élèves de l'Université d'Aberdeen, Ecosse, une invitation, le priant d'envoyer aux fêtes du cinquantenaire de la fondation de l'université écossaise un délégué des étudiants.

A ces fêtes qui seront célébrées le 1er septembre 1906 et qui promettent d'être grandioses, Sa Majesté Edouard VII assistera. L'invitation qui est en latin, a été remise à M. H. C. Cabana, président des étudiants en médecine. Il est probable qu'un délégué sera envoyé à ces fêtes.

Mgr Bernard le nouvel évêque de St-Hyacinthe, s'est rendu à Belœil, sa paroisse natale, le 25 mars. Comme il y avait lieu de s'y attendre, les gens de Belœil ont fait à leur distingué co-paroissien une réception chaleureuse.

Sa Grandeur, en réponse à une adresse de bienvenue qui lui a été présentée par M. le notaire Brillon, un vénérable octogénaire, a fait encore l'un de ces discours, admirables de fond et de forme, qui donnent à sa parole épiscopale tant de force et d'éclat. Il est regrettable que le cadre de notre chronique ne nous permette qu'une citation. Tous ceux qui exercent quelque part une influence légitime sur leurs co-paroissiens liront avec profit ces conseils élevés.

"C'est pourquoi, à vous qui exercez quelque part de pouvoir, non plus seulement sur votre maison, mais au dehors aussi et sur tout un groupe de municipalités; à vous, dis-je, je rappelle que ce pouvoir, dans les desseins de Dieu qui vous jugera, ne vous a pas été donné pour vous. Vous en êtes les dépositaires pour le bien commun. Vous l'avez reçu, non pas pour que vous vous en fassiez un sujet d'orgueil ou un moyen d'agrandir votre influence, mais pour vous aider à bien servir la chose publique. Or, le plus efficace moyen de la bien servir jusque dans ses intérêts matériels, c'est d'y faire respecter les lois de la bonne morale, c'est d'en bannir tout ce qui est un danger pour la vertu, c'est, en particulier, d'y mettre en honneur la tempérance chrétienne. On signe parfois bien à la légère des requêtes de licences, on accorde parfois ces requêtes pour des considérations bien misérables. Souvenez-vous, je vous prie, des responsabilités qui pèsent ici sur vous. Elles vous sont signalées, avec toute leur gravité, en saint Paul, qui avertit les ivrognes que leur vice les exclut du royaume de Dien; avertissement qui concerne aussi les signataires trop bénévoles et les conseils municipaux trop faciles."

Pour terminer, nous voulons écrire quelques lignes de félicitations à l'adresse de Mgr Meunier, le nouveau prélat de la maison du pape, qui, dans sa cure de Windsor, au diocèse de London, fait si grand honneur à la race dont il est le fils.

Mgr Meunier par ses hautes qualités d'administrateur habile et d'affabilité personnelle, s'est acquis la confiance de son évêque, Mgr McEvay, qui après l'avoir fait son grand-vicaire, puis l'administrateur de son diocèse pendant son absence, lors de son dernier voyage à Rome, a voulu encore obtenir un titre de prélat pour le distingué curé de Windsor.

Les anciens amis et élèves de Mgr Meunier à Ste-Thérèse se sentent honorés dans sa personne et lui disent volontiers: ad multos annos.

Hélas, ces pauvres années de la vie, elles passent vite. Nous avons encore ce mois-ci à enregistrer la mort de plusieurs confrères. Ce sont:

M. l'abbé W. Clément, ancien curé de St-Gabriel de Brandon, décédé à Montréal, à 81 ans;

M. l'abbé D. Laporte, ancien curé de St-Léonard de Port Maurice, décédé à l'Assomption, à 75 ans;

M. l'abbé J. Mallette, curé de l'Ile Bizard, décédé sur sa paroisse, à 55 ans;

M. l'abbé O. Bellehumeur, vicaire à Ste-Julienne, décédé à 25 ou 26 ans.

Pour tous ces confrères prions le Dieu des miséricordes — Miserere, Domine, secundum multitudinem miserationum tuarum.

L'abbi Elie J. Auclair



La Messe

La Messe et l'Eglise.

Mais, si nous voulons connaître la portée réelle, les vrais fruits de vie de cette parole mystérieuse qui sort de l'autel de Jésus-Christ, élevons notre point de vue. C'est l'Eglise elle-même qu'il faut envisager dans toute l'étendue de son existence et de son histoire. Qu'on étudie son être intime et son esprit, ses institutions et ses œuvres, ses vertus et ses bienfaits, et l'on reconnaîtra tout de suite qu'elle marche à travers les siècles, qu'elle agit, qu'elle vit, les yeux toujours fixés, pour le reproduire, sur le modèle que lui offre son divin fondateur dans le sacrifice eucharistique.

Le monde ne connaît d'elle que les apparences; il ne voit pas le Dieu qui l'inspire et qui lui donne la vie. A la considérer par le dehors, elle paraît être à la merci de tous ceux qui s'enhardissent à l'accabler d'outrages et de violences. Cependant, toutes les fureurs de l'impiété sont aussi impuissantes à tuer l'âme immortelle de l'Eglise que la vie glorieuse de Jésus-Christ dans son sacrement. Elle porte comme Jésus eucharistique tous les stigmates de la passion; toujours combattue et menacée de mort, elle est assurée comme lui du triomphe et d'un règne qui n'aura pas de fin. Si elle n'est pas encore à l'abri de la souffrance, elle mêle du moins les joies de l'espérance à la patience dans les tribulations.

Deux choses principalement caractérisent le sacrifice de Notre-Seigneur, l'amour qui en est le principe et le don de soi qui en est l'effet. Toute la vie de l'Eglise est également dans une charité qui s'attendrit sur toutes les misères de l'humanité, et qui pour les guérir où les soulager, suscite sous mille formes, sans s'épuiser jamais, le dévouement personnel. C'est la même vertu qui enfante le missionnaire et la petite sœur des pauvres, le frère de la Doctrine chrétienne et le frère de Saint-Jean-de-Dieu, les uns et les autres sont sortis du cœur de Jésus-Christ et du cœur de L'amour parle toutes les langues et n'a pourtant qu'un mot, toujours le même, dans tous les idiomes. Ainsi l'Eglise au sein des contingences humaines, "se fait toute à tous" pour gagner les âmes à Jésus-Christ; elle varie ses bienfaits et mesure ses dons aux besoins, mais l'esprit qui l'anime est simple et immuable; elle donne parce qu'elle aime, elle inspire à tous ceux qui font son œuvre une charité, un dévouement plus fort que tous les attraits de la vie et que toutes les terreurs de la mort.

C'est la charité de l'Eglise qui a fait les martyrs; ils entraient dans l'amphithéâtre le cœur ivre d'amour pour le peuple qui les jetait aux bêtes; et c'est parce qu'ils l'ont aimé plus que la jeunesse, plus que le plaisir et plus que la vie, qu'ils l'ont vaincu, qu'ils ont fait des chrétiens de ces brutes qui n'avaient de l'homme que le nom et le visage. C'est la charité de l'Eglise qui a défriché le sol de l'Europe et jeté les fondements de la plupart de ces villes, qui a répandu ou rétabli la vie sociale dans les lieux mêmes où un égoïsme insatiable l'avait dévorée et faisait le désert. En poussant les moines dans la solitude, l'Eglise préparait des asiles contre la violence, des secours contre la misère, des écoles de travail et de vertu; elle élevait les remparts derrière lesquels allaient naître et grandir le sentiment de la dignité humaine, le respect des droits du peuple chrétien, toutes les gloires et tous les bienfaits de la civilisation. C'est la charité de l'Eglise enfin, qui, à toutes les époques, et de nos jours, plus qu'en aucun temps peutêtre, a développé dans la conscience chrétienne cet instinct sacré qui la presse, en présence du mal quel qu'il soit, non seulement d'y porter remède, mais de le partager en quelque sorte par le sacrifice et qui entraîne tant d'âmes, pour plus près des misérables, à la pratique d'une vie pauvre, dure et humiliée. C'est ainsi dans l'Eglise, dans ceux de ses enfants qui obéissent aux mouvements les plus généreux de son cœur, un soin constant de reproduire l'image du mystère de la croix sans cesse renouvelé sur ses autels. Et la preuve que c'est bien de là que part l'inspiration de tous ces dévouements, c'est que chez tous les peuples "où le feu du sacrifice s'est éteint sur l'autel," la charité qui fait affronter le martyre ou embrasser tous les genres de privations, s'est évanouie. L'homme y donne encore de l'argent pour secourir son semblable; il ne s'v donne plus lui-même. "A Paris, dans les deux salles de la préfecture de police où les jeunes filles et les voleuses arrêtées restent un jour ou deux en dépôt provisoire, les religieuses de Marie-Joseph, condamnées par leurs vœux à vivre dans cet égout toujours coulant de boue humaine, sentent parfois leur cœur défaillir; par bonheur, on leur a ménagé, dans un coin, une petite chapelle; elles y vont prier, et au bout d'un quart d'heure, elles ont refait leur provision de courage et de douceur. Très justement, et avec l'autorité d'une longue expérience, le P. Etienne, supérieur des lazaristes et des filles de Saint-Vincent de Paul, disait à des visiteurs étrangers: "Je vous ai fait connaître le détail de notre vie, mais je ne vous en ai pas donné le secret. secret, le voici: c'est Jésus-Christ connu aimé, servi dans l'Eucharistie." Il faut avoir Jésus-Christ sous les yeux, ou plutôt, comme disait saint François de Sales, "au cerveau et dans le cœur" pour "sentir le feu divin brûler dans sa poitrine," selon l'expression d'un autre saint, qui savait, lui, où se puise la vraie charité, et pour se faire une âme qui ne se fatigue jamais de sacrifices.

Enfin, Jésus-Christ imprime à son Eglise qui s'applique à l'imiter dans la perfection de son sacrifice, un dernier trait qui achève la ressemblance. Non contents de la persécuter, ses ennemis la calomnient; ils l'accusent, comme son Maître, d'imposture et d'ambition. Les traîtres, les faux témoins, les juges iniques ne manquent pas plus que les bourreaux, et nous voyons toujours quand il s'agit de la condamner, Hérode et Pilate redevenir amis.

L'Eglise rappelle, en célébrant le sacrifice eucharistique, les hypocrisies, les conjurations de la haine qui cloua Jésus à la croix, et dans ce souvenir, elle lit sa propre histoire, la destinée qui lui fut promise et qu'elle remplit; elle se souvient, elle prie, et sa confiance en Dieu est inébranlable.

Aussi, quel est dans la vie de ceux qui se sont faits, pour imiter plus fidèlement Jésus-Christ, les serviteurs de leurs frères, l'acte principal, celui par lequel ils commencent tous les jours leur service et qu'ils regardent comme le ressort de toute leur conduite? C'est la célébration ou l'audition de la sainte messe. Il n'y a pas une seule congrégation d'hommes ou de femmes, quel que soit le but particulier de son zèle, qui n'ait inscrit au premier article de sa règle, l'obligation d'assister à la messe tous les matins. Les chrétiens mêmes qui ne sont ni prêtres ni engagés dans les liens de la vie religieuse, mais qui font véritablement leur principale affaire de servir Dieu, sentent le besoin et prennent l'habitude d'alle, tous les jours contempler "le grand mystère de piété."

Dans la plupart des églises, surtout au sein des cités populeuses, l'aurore du "soleil de justice" se lève bien avant le jour. Une petite cloche envoie dans la nuit un appel discret, mais toujours entendu, à des servantes, à de pauvres mères de famille qui ne veulent pas commencer leur rude journée sans avoir écouté le doux murmure de ces formules sacrées de la messe dont leur âme recueille, sans les comprendre, le plus pur arôme. Elles se hâtent à travers les rues silencieuses comme si "le Maître les attendait;" elles entrent dans la maison de Dieu et gagnent sans embarras leur place accoutumée, car elles sont chez elles et elles le savent. Perdues dans l'ombre d'où elles n'aperçoivent que le

prêtre et l'autel vaguement éclairés, leur prière s'épanche d'un cœur uni à Dieu, naïve, confiante, ininterrompue. Après avoir, durant une demi-heure, reposé leur âme sur le cœur de Jésus-Christ, elles retournent à la peine. La vie de ces humbles femmes n'obtiendra jamais un regard du monde, et qui pourrait dire la grandeur de leur œuvre parce qu'elles entendent la messe chaque jour et que leur travail accompli pour l'amour de Notre-Seigneur est une prière? Leur action s'étend bien au delà de l'étroit espace où les confine leur labeur quotidien; elle est universelle, infinie, si l'on peut dire, comme la bonté de Dieu qui exauce leurs plus secrets désirs. Les hommes qui paraissent avec éclat sur la scène du monde, s'ils ne prient pas, ne sont que des figurants. Les véritables acteurs de l'histoire, les ouvriers du progrès, ceux qui propagent le règne de Dieu et sa justice, ce sont les humbles, qui prient en travaillant et qui appellent par leurs prières, sur les entreprises et les efforts de ceux mêmes qui ne songent pas à les demander, les bénédictions de Dieu.

L'abbé BRETON.



Drames de la vie

(Suite.)

Sphère d'action de l'Eglise.

A l'Eglise, appartient en tant que pouvoir chargé de la fin spirituelle de l'homme: 1° le mystère doctrinal, c'est-à-dire le droit et le devoir d'enseigner avec indépendance la doctrine religieuse, d'en garder le dépot et d'en assurer l'intelligence, ce qui comporte la charge de définir les vérités de foi, de déterminer les règles de la morale, d'apprécier les conclusions théologiques, de fixer les limites entre le licite et l'illicite, entre l'obligation grave et l'obligation légère, de faire la distinction entre les préceptes et les conseils, d'aider et de sanctionner la pratique de ces derniers par l'institution et la sanction des ordres religieux.

Ce même magistère comprend en outre le droit pour l'Eglise de proclamer librement ses dogmes et ses autres prescriptions doctrinales, verbalement ou par écrit, dans les écoles comme dans les temples, de condamner les hérésies et toutes espèces d'erreurs touchant ou confinant au dogme ou à la morale, d'excommunier les obstinés nommément et de les retrancher de son sein, au besoin, quels qu'ils soient, de juger et de condamner les écrits dangereux pour la foi ou la morale, d'en interdire la lecture sous peine de censures et de publier ces interdictions.

Tout cela dans les attributions de l'Eglise comme conséquence logique de son magistère doctrinal et il n'y a rien en cela qui soit de nature à gêner l'Etat dans sa sphère d'action.

A l'Eglise, appartient en second lieu, à titre de pouvoir chargé de procurer la sanctification des âmes, le gouvernement spirituel de tous les chrétiens à quelque nation qu'ils appartiennent, attribution qui comprend le droit et le devoir de fixer le temps et le mode de l'accomplissement des lois et obligations religieuses, de promulguer les prescriptions pénitentielles et disciplinaires, de modifier et d'abolir, au besoin, celles qui ne sont plus en harmonie avec les temps et les lieux.

Attribution qui comprend également l'institution de tribunaux ecclésiastiques pour le contentieux spirituel, la nomination de ceux qui doivent y siéger, le droit de représentation auprès des pouvoirs civils pour surveiller de près, au sein de toutes les nations chrétiennes, l'enseignement doctrinal, l'observation de la morale individuelle et sociale, la soumission aux lois religieuses,

et, surtout, pour faire prendre sur les lieux les informations nécessaires au bon choix des évêques ou à la décision des causes

portée à son tribunal suprême.

Dans toutes ces prérogatives réclamées pour le Pape, tout le monde reconnaîtra la conséquence logique du pouvoir de gouverner au spirituel et aucune de ces prérogatives entre en compé-

tition avec celles du pouvoir civil.

A l'Eglise appartient en troisième lieu, le droit du sacerdoce, c'est-à-dire l'administration en pleine indépendance des moyens institués par le Christ pour la sanctification spirituelle, ce qui comporte la consécration sacerdotale, le recrutement et l'instruction du clergé, la délimitation de la juridiction aux différents degrés de la hiérarchie sacrée, la distribution, l'extension ou la réduction des provinces ecclésiastiques, des diocèses et des paroisses, la détermination des irrégularités, la fondation et la direction des écoles pour les élèves du sanctuaire, de discernement des vocations, la fixation des rites et cérémonies du culte et de l'administration des sacrements.

Toutes ces nouvelles attributions obtiendront l'assentiment de tous ceux qui étudient cette question de bonne foi. Les deux sphères d'action, comme on l'a demontré, sont parfaitement distinctes. Nous avons cependant réservé pour la fin quelques matières où cette distinction est beaucoup moins facile à faire et qui appellent une entente entre les deux pouvoirs. Ce sont, entre autres, le mariage, l'instruction publique et le service militaire.

Au sujet du mariage, l'Etat peut prétendre à bon droit qu'il fait partie de sa sphère d'action par les effets civils du contrat, par les héritages et par les droits réciproques des époux sur les biens de la communauté. C'est à lui de réglémenter ces détails.

L'Eglise, de son côté, réclame le droit de présider à l'acte même du mariage et d'en réglementer les conditions en tant que contrat élevé par le Christ à la dignité de sacrement. De là matière à

concordat.

Au sujet de l'instruction, comme elle a une grande influence sur la formation du citoyen et sur ses aptitudes, l'état réclame le droit de s'en charger, s'il lui plaît, ou, du moins, de fixer le degré d'instruction exigible pour l'admission aux charges. On ne saurait lui contester ce droit. D'un autre côté, l'instruction n'ayant pas moins d'influence sur la formation du chrétien que sur la formation du citoyen, l'Eglise prétend également au droit de s'en charger, si elle le veut, et à celui d'être admise à donner l'ensei-

gnement religieux dans toutes les écoles, les âmes de tous les enfants relevant de sa mission. De là nouvelle matière à entente entre les deux pouvoirs.

Au sujet du service militaire, même conclusion, car si l'Etat a besoin de soldats, l'Eglise a besoin de prêtres, et les uns et les

autres se recrutent dans la même masse.

Supposons maintenant qu'il soit admis que l'association des deux pouvoirs peut parfaitement se concilier avec l'indépendance de leur fonctionnement particulier. On dira peut -être que certains points de l'enseignement qui vient d'être donné sont de nature à provoquer les susceptibilités du pouvoir civil. Il s'agit de la suprématie réclamée par l'Eglise à titre de pouvoir spirituel enveloppant tous les états chrétiens, de la prééminence de son chef sur tous les chefs de nation et de son droit de contrôle sur l'exercice de leurs attributions même dans leur sphère propre d'action, pour y prévenir les excès de pouvoir ou y réprimer les atteintes à la morale sociale. Bien que tout cela soit logique, dirat- on, nous y voyons des exigences désagréables pour certains chefs d'Etat: que si nous nous posons même devant l'éventualité d'un état peu chrôtien, n'y a-t-il pas beaucoup d'inconvénients à ne n.ettre à la charge de l'Etat, dans les principes de la politique chrétienne, que l'obligation de tolérer à l'Eglise son fonctionnement libre à côté du sien, sans l'astreindre à l'appuyer ouvertement de sa parole, de son exemple et de ses actes. Du moment que l'Etat n'est chargé que de la fin temporelle de ses administrés, laquelle est tout entière du domaine de la raison, ne pourrait-il pas, tout en laissant à chacun de ses membres la liberté d'être fervent chrétien dans son particulier, ne s'inspirer que de la politique rationnelle sans avoir besoin de se préoccuper des principes d'une religion officielle ni du contrôle du Pape? Quels inconvénients y aurait-il à ce qu'il en soit ainsi?

L'hypothèse d'un état rationaliste fonctionnant isolément de l'Eglise, sans rivalité mais sans association avec elle, pour ménager la susceptibilité de son chef, serait discutable si l'Eglise n'était qu'un pouvoir moral d'institution humaine, réclamant la suprématie et la prééminence du Pape au seul titre de la sphère plus élevée de son enseignement et de son action. Ses exigences, en ce cas, pourraient paraître se heurter aux susceptibilités des chefs de l'Etat. Mais il n'en est point ainsi, car l'Eglise est certainement d'institution divine et n'affirme que sur preuves qu'il faut voir le Christ lui-même dans son chef visible. Dès lors, il n'y a plus lieu pour l'Etat de se trouver gêné par l'obligation

d'avoir des déférences pour un tel pouvoir, car si ces déférences lui font sentir une infériorité, elles ne la lui font sentir que dans l'ordre divin. L'Etat à côté du Pape, personnification du Christ,

reste toujours le premier dans l'ordre humain.

Le contrôle reservé au Pape sur l'exercice des attributions de l'Etat, même dans sa sphère propre, est également de l'ordre divin. Ne faut-il pas que les chefs d'Etat eux-mêmes respectent les lois éternelles de la justice et de la morale sociale, et n'est-il pas bon qu'il y ait dans le monde une voix qui puisse leur rappeler ce respect au nom de Dieu, dans le cas où ils méconnaîtraient à un degré qui nécessitât ce rappel? Aucun chef d'Etat ne peut se trouver humilié d'un enseignement qui lui apprend que si grand et si puissant qu'il soit, il est toujours dans la dépendance de Dieu et de ses lois.

Après ces observations générales, abordons les inconvénients directs d'un état rationaliste, n'admettant l'Eglise qu'à fonctionner à côté de lui et non avec lui.

Un premier inconvénient de cette situation serait le mauvais exemple donné par l'Etat à ses administrés. Du moment où il écarterait officiellement la religion et refuserait de paraître accepter les lois et le contrôle de l'Eglise, les citoyens inclineraient à en faire autant et ce serait leur fin éternelle compromise par lui.

Comme l'Etat est le mandataire des sujets, ceux-ci ont le droit d'en exiger qu'il ne leur cause pas ce dommage pour une question

de susceptibilité sans fondement.

Un second inconvénient de la séparation des deux pouvoirs serait un désarroi inévitable dans la direction générale de la société humaine, dont l'Etat serait le premier à souffrir dans sa propre sphère, tout autant que l'Eglise dans la sienne. Considérons les ressources dont l'Etat, en effet, se priverait en se séparant de l'Eglise. Est-ce que l'Eglise n'est pas un pouvoir moral dont l'influence est propre à inspirer la résignation au pauvre, au travailleur et à tous les déshérités de la vie, en leur rappelant sans cesse le Dieu qui voit leur patience et le ciel qui les attend? Est-ce qu'elle ne dispose pas de moyens surnaturels, propres à aider le jeune homme et la jeune fille à porter avec honneur les belles mais dangereuses années de la jeunesse?

Est-ce que son action ne s'étend pas jusqu'à la conscience par des sanctions propres à déterminer l'homme, dans le secret comme en public, au respect des lois de justice, de probité, de charité, d'honneur et de dévouement à la patrie? Se désassocier d'un tel pouvoir serait pour l'Etat se priver de toutes ces influences et

rendre sa tâche difficile en proportion, car moins un peuple a de conscience, moins il est gouvernable, et, par suite, plus il y faut multiplier les lois et la force au dépens de la liberté. La liberté, est un beau fleuve, mais qui a besoin de rives. Quand ses rives ne seraient plus la foi et la conscience, elles seraient nécessairement la force et le bourreau. Mais, ainsi comprimée, elle fomenterait une insoumission qui entraînerait l'Etat au despotisme. Le despotisme, à son tour, finirait par amener le peuple dans la rue, qu'il ensanglanterait de son sang sans que cela lui profitàt, car tout peuple qui n'a que la révolution pour faire de la liberté ne réussit qu'à se donner un nouveau maître qui le ressaisit à la gorge et lui passe de nouvelles entraves. Ce serait la société humaine continuellement exposée aux plus funestes éventualités. éventualités seraient d'autant plus à redouter que la société dans ces conditions, n'ayant pas d'autres principes que ceux de la raison pour la régir, aurait perdu fatalement la base du droit et se trouverait absolument à la merci de l'arbitraire.

Du moment, en effet, que l'Eglise ne serait plus admise à proclamer ni à imposer les principes éternels dans le sein de l'Etat il ne s'y trouverait plus que les lois de l'autorité humaine pour y faire le droit et le devoir. Or comme les lois humaines sont susceptibles de changer selon les caprices des gouvernants, les droits nés de ces lois n'auraient pas de fixité. Ce serait l'ordre sans base et, par suite, la justice chargée de le protéger, privée de règle pour ses jugements. Personne ne pourrait plus s'abriter derrière cette grave parole: "c'est mon droit" qui est la garantie de la liberté, et de celle-ci livrée à l'arbitraire de l'Etat il ne resterait plus que le nom. Sans doute l'Etat pourrait à la rigueur se préserver de l'arbitraire, car la raison n'est pas absolument impuissante au bien, ou, du moins à éviter les excès du mal; mais l'arbitraire, dans l'hypothèse d'une émancipation religieuse de l'Etat, serait chose possible et cela suffit pour que l'Etat rationaliste, sans religion officielle, soit jugé défavorable à une nation chrétienne.

Pour gouverner des chrétiens il faut absolument un état chrétien.

Maintenant, on pourrait ajouter: s'il arrive que l'Eglise se fractionne et que l'Etat se trouve en présence de plusieurs églises chrétiennes, comment pourra-t-il avoir une religion officielle?

La religion du Christ est une, ainsi que l'institution qu'il a chargée de la garder et de l'interpréter pour en garantir au

monde le bienfait jusqu'à la fin de l'épreuve humaine. Cette religion et cette institution ont l'une et l'autre des signes destinés à les faire aisément reconnaître.

Dans l'évantualité que l'on suppose, l'Etat devra provoquer la recherche et la constatation de la véritable Eglise pour continuer d'en faire son associée. Il est impossible que cette recherche faite de bonne foi sans idée préconçue n'aboutisse pas à sa découverte.

Si l'Etat au lieu de se trouver en présence de simples dissentiments sur la question de savoir où est la véritable autorité religieuse se trouve en présence d'une majorité incroyante de citoyens, protestant contre une religion officielle comme injurieuse à leur manière de penser et réclamant de lui, au moins, la neutralité au nom de la liberté de pensée, que devra faire le chef?

La liberté de pensée est réelle s'il s'agit de la faculté de penser. Elle n'est pas une réalité s'il s'agit de l'objet de la pensée. Il y a des lois physiques, intellectuelles, morales et religieuses contre lesquelles il est impossible à l'homme de prétendre à la liberté de

pensée.

Est-ce que nous sommes libres de penser que l'homme peut vivre dans l'eau et voler dans l'air?

Est-ce que nous sommes libres de penser que deux et deux font cinq et que la partie est plus grande que le tout?

Est-ce que nous sommes libres de penser que l'adultère est

licite et que trahir sa patrie est un acte de vertu?

Eh! bien! de même que nous trouvons ainsi en ce monde tout un ensemble de vérités physiques, intellectuelles et morales venant de Dieu et contre lesquelles nous ne pouvons pas réclamer la liberté de pensée, de même nous y trouvons tout un ensemble de lois religieuses venant de la même source et contre lesquelles nous n'avons pas plus motif de réclamer la dite liberté. L'Etat, en conséquence, ne doit tenir aucun compte d'une telle prétention et se garder de lui sacrifier l'affirmation et la protection de la vérité.

C'est juste, je ne suis pas tenu de respecter dans un homme une liberté qu'il n'a pas et le sectaire, qui me reprochait de patronner officiellement de mon exemple et de mon influence les lois religieuses démontrées d'origine révélée, ne mériterait pas plus de m'émouvoir que celui qui me reprocherait de soutenir le mathématicien qui enseigne que deux et deux font quatre, ou le moraliste qui réprouve le vol et l'adultère. La vérité et la vertu ont aussi leurs droits.

Oui, elles ont des droits et c'est être exact de dire qu'elles sont seules à en avoir, car le vice et l'erreur n'en ont pas. Ils n'en ont pas, parce que si le libre arbitre nous les rend possibles, il ne nous les rend pas licites. La liberté de choisir entre le bien et le mal, en effet, ne nous confère que le pouvoir de choisir le mal et non le droit, et nous n'avons ce pouvoir que pour nous donner le mérite et la gloire de choisir toujours le bien.

On accorde des tolérances au mal parce que Dieu a voulu qu'il fut dans la sphère de la liberté pour l'épreuve, mais on ne lui accorde que des tolérances et non des droits comme au bien.

Lui refuser des tolérances, serait aller contre cette parole du Christ, parlant du bien et du mal sous le nom de l'ivraie et du bon grain: "laissez croître l'un et l'autre jusqu'à la moisson. de peur qu'en voulant arracher l'ivraie vous n'arrachiez le bon grain." Mais s'il faut souffrir et supporter le mélange, il faut se garder de laisser croire qu'on met sur la même ligne l'ivraie et le bon grain. Que la tolérance soit pour les personnes et non pour les idées. La vérité a le droit d'être toujours affirmée, et c'est la trahir que de ne le pas faire.

Rien n'est plus logique. Ne jamais identifier l'ivraie et le bon grain. Estimer toujours comme un honneur et un devoir, tout en accordant des telérances au mal dans la mesure qui convient à l'ordre public, de favoriser le bien de l'exemple, de la parole et de son pouvoir. Les intérêts chrétiens ne sauraient être sauvegardés par un état organisé à la pavenne. Ah! si les chefs d'état chrétien faisaient toujours ainsi, quels acteurs ils seraient dans le drame de la vie, au profit de l'humanité!

P. PESNELLE.



GALERIE HISTORIQUE

PORTRAITS CANADIENS

Edition populaire en cours de publication.

Format 9 x 12 sur beau papier - - Prix de chacun, 10 cents.

PORTRAITS PARUS

Jean Talon,
Chevalier de Lévis,
Frs. LeMoyne de Bienville,
Cavelier de la Salle,
Marquis de Denonville,
Comte de la Galissonnière,
Aug. Norbert Morin,
Crémazie,
Honoré Mercier,

Mgr L.-Ph. A. Langevin,
Mgr Emile Legal,
Mgr Donato Sbarretti,
Mgr J.-Alfred Archambeault,
Mgr A.-X. Bernard,
Rvde Mère Marie-Anne, fondatrice des Sœurs de SainteAnne.

D'autres paraîtront sous peu.

Nos lecteurs se rappelleront que c'est l'ancienne Maison Cadieux & Derome qui a commencé la publication de cette galerie historique, et que lors de la discontinuation de ses affaires elle avait déjà publié cinquante portraits — qui étaient livrés aux souscripteurs par collection de dix (\$1.00). C'est la suite de cette publication que nous entreprenons aujourd'hui, mais il nous est impossible de continuer à servir les anciens souscripteurs pour la bonne raion que notre livre de souscription a été perdu, et qu'il a été impossible de le retrouver. Nous demandons denc à tous ceux qui ont souscrit à cette collection de portraits à 10 centins de vouloir bien nous faire connaître leurs noms afin que nous puissions refaire nos listes et leur expédier ceux qui paraîtront à l'avenir. L'ancienne série des cinquante portraits est maintenant épuisée, mais si nous recevons quelqu'encouragement nous allons la publie: de nouveau.

En voici les sujets:

Jacques Cartier,

Champlain,

Maisonneuve,

Mgr de Laval, 1er év. de Québec.

Montcalm,

Mgr de Saint-Vallier, 2e év. de Québec,

Monsieur Olier,

Vén. Mère de l'Incarnation,

Vén. Marguerite Bourgeoys,

Jeanne Mance,

Madame de la Peltrie, Madame d'Youville,

Michel Bégon,

Mgr Plessis, 11e év. de Québec, Mgr Lartique, 1er év. de Mont-

réal,

Mgr Bourget, 2e év. dc Montréal,

Mgr Fabre, 3e év. de Montréal,

Mgr Bruchési, 4e do Mgr Cook, 1er év. des Trois-

Rivières, Mgr Laflèche, 2e do

Mgr Cloutier, 3e do

Mgr Prince, 1er év. de St-Hyacinthe,

Mgr Jos. Larocque, 2e do Mgr Ch. Larocque, 2e do

Mgr Moreau, 4e do

Mgr Decelles, 5e do S. E. le Card. Taschereau,

Mgr Bégin, arch. de Québec,

Mgr Ant. Racine, 1er év. de Sherbrooke,

Mgr Paul LaRocque, 2e do Mgr Guigues, 1er év. d'Ottawa, Mgr Gravel, év. de Nicolet, Mgr Provencher, 1er év. de St-Boniface,

Mgr Taché, 1er arch. de St-Boniface,

Mgr Grandin, 1er év. de St-Albert,

Mgr Dom. Racine, 1er év. de Chicoutimi.

Mgr Emard, év. de Valleyfield, L'abbé de Montgolfier, sup. de Saint-Sulpice,

L'abbé Leprohon, fondateur du Séminaire de Nicolet,

L'abbé Ducharme, fondateur du Séminaire de Ste-Thérèse

L'abbé Painchaud, fondateur du Collège Ste-Anne de la Pocatière.

L'abbé Ferland, historien, F.-X. Garneau, historien,

Dr J.-B. Meilleur, fondateur du Collège l'Assomption,

Sir L.-H. Lafontaine,

Sir Geo.-Et. Cartier,

L.-J. Papineau, Barthélemi Joliette,

Colonel de Salaberry,

Mère Marie-Rose, fond. de SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie.

Mère Marie du Sacré-Cœur, fond. des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec,

Mère Marie des Sept Douleurs, fond. des Sœurs de Ste Croix et des Sept Douleurs.

Mère Gamelin, fond. des Sœurs de la Providence,

P. S. — Aux souscripteurs de la série nous donnerons un fort joli carton destiné à les contenir.

APPRECIATIONS DES 30 PREMIERS PORTRAITS

DE S. EXC. MGR DIOMEDE FALCONIO, Arch. de Larisse.

Délégué Apostolique au Canada.

"Je ne puis qu'encourager cette remarquable publication.

Elle sera certainement reçue avec faveur par le public canadien et sera d'une grande utilité en rappelant, à la génération présente, la mémoire des hommes illustres, qui ont travaillé tour à tour au progrès social et religieux de ce pays."

DE S. G. MGR PAUL BRUCHESI, Arch. de Montréal.

"Les portraits sont très bien exécutés, et j'espère que le public accordera à cette entreprise l'encouragement qu'elle mérite."

DE S. G. MGR DUHAMEL, Arch. d'Ottawa.

"Mes plus sincères félicitations pour le premier succès de cette œuvre,

à la fois patriotique et religieuse.

Ces portraits sont parfaitement réussis à tous les points de vue. Je suis convaincu que l'artiste le plus difficile ne saurait en faire une autre appré-

J'ai confiance que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Canada vou-

dront avoir un exemplaire de cette galerie historique."

DE S. G. MGR BEGIN, Arch. de Québec.

Votre publication est l'une des plus admirables qu'on puisse trouver en ce genre. De grands éloges vous sont venus de toutes les parties du pays; laissez-moi vous dire — ce qui est toujours réconfortant — que vous les avez indubitablement mérités. Je suis heureux de votre beau succès et je vous en

félicite de tout cœur.

Tous ces portraits sont d'une ressemblance frappante et parfaitement exécutés; ils constituent une œuvre d'art qui fait honneur à votre bon goût, encore plus qu'à votre esprit d'entreprise. Cette publication contribuera, je n'en doute pas, à faire aimer davantage notre histoire, à la faire étudier plus sérieusement et à perpétuer la mémoire des hommes dont la vie n'a eu d'autre but que de servir et glorifier Dieu, l'Eglise et la patrie. Vous n'avez qu'à continuer l'œuvre que vous avez si bien commencée; quand une fois cette galerie historique sera plus connue du public, on tiendra beaucoup à se la procurer.

En vous réitérant mes félicitations, je vous prie, chers messieurs, d'agréer l'expression de ma sincère gratitude et de mes sentiments les plus dévoués.

DE S. G. MGR ADELARD LANGEVIN, "Arch. de St-Boniface."

"Vous avez entrepris une œuvre des plus excellentes et aussi des plus méritoires au point de vue national. L'on devrait donner en prix aux enfants des collèges, des couvents et des écoles elémentaires, les portraits de nos hommes illustres dont la vue seule serait une prédication continuelle, un appel à la vertu, à l'honneur, à la nerte nationale."

DE SiR L. A. JETTE, Lieutenant-Gouverneur de Québec.

J'ai reçu, il y a quelque temps, la première série des portraits historiques dont vous avez commence la publication.

Je suis heureux d'ajouier mon témoignage à ceux que vous avez déjà reçus et de vous féhiciter du soin avec lequel ce travail a etc exécuté.

Veuillez m'inscrire comme un des souscripteurs à l'œuvre complète. Agréez, chers messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

DE S. G. MGR JOS .- MEDARD EMARD, Ev. de Valleyfield.

"Le choix judicieux des sujets, le fini et la ressemblance si parfaite des portraits rendent cette collection très précieuse à quiconque porte quelqu'intérêt à l'histoire de notre pays. Toutes nos maisons d'éducation et tous les membres du clergé voudront la posséder."

DE S. G. MGR MAXIME DECELLES, Ev. de St-Hyacinthe.

"Dans l'examen que j'ai pu faire, à mon retour de la visite pastorale, des portraits de la galerie historique, j'ai apprecié l'œuvre patriotique et religieuse que vous avez entreprise."

DE S. G. MGR ANDRE-ALBERT BLAIS, Ev. de St-Germain de Rimouski.

"Le choix et la distinction des personnages qui figurent dans cette galerie, le souvenir qu'elle évoque des caractères de leur vie au service de la religion et de la patrie, la fidélité de leurs traits et la perfection de l'art qui les fait revivre, tout y mérite jusqu'ici da considération et les encouragements des amateurs éclairés."

DE S. G. MGR N.-Z. LORRAIN, Ev. de Pembroke.

"Vous avez certainement droit à la reconnaissance publique pour l'œuvre patriotique que vous venez d'entreprendre, la galerie historique des personnages qui ont illustré notre pays.

Mes félicitations pour la reussite de ce premier travail."

DE S. G. MGR PAUL LAROCQUE, Ev. de Sherbrooke.

"Pourquoi ces portraits d'une valeur incontestable, ne prendraient ils pas au foyer domestique, dans le salon, le boudoir ou la salle à manger, des places aujourd'hui trop souvent occupées par des gravures insignifiantes sinon ridicules, par des images d'un goût douteux et d'une orthodoxie suspecte? Et puis dans toutes nos maisons d'éducation, la série complète des portraits de ces personnages qui se sont illustrés de quelque façon en ce pays, ne formerait-elle pas une décoration murale à la fois attrayante et utile? Ce serait au foyer domestique, à l'école, au pensionnat, l'histoire de la patrie canadienne apprise par les yeux."

Aimery de Querceville

PROLOGUE

I.

Tout auprès de la mer, sur une haute falaise du pays de Caux, s'élevait autrefois le château de Querceville. Son vieux donjon servait d'amer aux navigateurs, et ses tourelles, ses courtines crénelées gardaient encore, en 1670, les traces du siège qu'il avait soutenu contre les Anglais sous le règne de Charles VII. Ce château, très rarement visité depuis que ses possesseurs y avaient hérité de domaines considérables aux environs de Paris, commençait à tomber en ruines, lorsque le comte Raoul de Querceville, jeune homme de vingt ans, eut la fantaisie d'y venir chasser et en fit remeubler et réparer les appartements. Tout en chassant aux alentours de Querceville, il alla faire visite aux gentilshommes du voisinage, fut accuellli à merveille dans leurs châteaux, et, finalement, épousa mademoiselle Suzanne de Sainctot, la plus aimable et la plus riche héritière du pays de Caux. Chacun s'attendait à ce qu'il emmènerait sa jeune épouse à son château de Beaumont-en-Laye et la présenterait à la Cour; mais la mère de la jeune mariée, la douairière de Sainctot, était fort malade, et sa fille ne voulut pas s'éloigner d'elle. Quand elle eut perdu cette bonne mère, elle souhaita passer l'année de son deuil à Querceville. Mais elle ne devait pas le voir finir, et mourut à six mois de distance de sa mère, peu de jours après avoir mis au monde un fils. Le comte Raoul aimait passionnément sa femme. Il faillit mourir de douleur, et ne trouva de distraction qu'en retournant à l'armée.

La jeune comtesse, en mourant, avait recommandé son fils à Simonne le Hubin, la fermière de Querceville, qui le nourrissait.

Quant à son mari, avec cette vue prophétique que Dieu donne aux mourants, elle ne lui avait pas dit adieu, mais à bientôt. Il fut tué en effet l'année suivante à la bataille de Turkeim, et le petit Aimery de Querceville resta seul de son nom, héritier d'une belle fortune, et n'ayant plus au monde d'autre parent que son grandoncle et tuteur, messire Guillaume de Querceville, abbé commandataire de Notre-Dame de Hautecombe, en Provence, qui ne bougeait de Paris et de Saint-Germain, voyait force beaux esprits et visait à l'Académie, sous prétexte qu'il travaillait depuis trente ans à traduire l'Enéide en vers.

Il vint voir son pupille à Querceville, et fut d'abord très scandalisé de le trouver vêtu de toile et jouant dans la basse-cour de la ferme avec son frère de lait, Simon le Hubin, et toute une nichée de petits chiens. Aimery, à peine âgé d'un an, marchait seul et avait le teint le plus vermeil, la voix la plus forte et le rire le plus éclatant que l'on pût souhaiter à un bambin de son âge. Mais il portait sabots, ses cheveux ébouriffés étaient remplis de brins de paille, ses mains poudreuses et ses bas sur ses talons.

L'abbé se récria et voulut gronder la nourrice, qui, assise près de là, filait sa quenouille, entourée de ses poules.

— Pourquoi n'habitez-vous pas le château? Pourquoi ne mettez-vous pas des souliers à M. Aimery? Pourquoi le laissez-vous se rouler par terre? Pourquoi ceci, pourquoi cela?

L'abbé en dit fort long, et Suzanne le laissa dire.

Quand il s'arrêta, ell répondit fort tranquillement:

— Je restons ici parce que je ne veux point délaisser mon homme et mon ouvrage, et que le château est triste, et qu'il y revient des esprits quasiment toutes les nuits. Je laisse Aimery s'amuser comme nos gars, parce que c'est son plaisir et sa santé, à c' t' enfant. Il est assez malheureux de n'avoir plus ni père ni mère, sans que nous allions lui faire des misères. Notre défunte comtesse m'a dit comme ça: "Je te confie mon fils, Simonne. Aime-le et soigne-le comme s'il était ton enfant, le frère de ton Simon. Et je veux que jusqu'à sept ans il reste avec toi." Et elle a fait coucher ça par écrit sous ses yeux, par le chapelain. Et voilà! Si l'enfant était malingre, monsieur l'abbé, faudrait

voir, et vous auriez bonne grâce à me plaider contre. Mais regardez-moi cette mine!

Aimery inquiet de voir sa nourrice parler à un étranger, s'était rapproché d'elle, et, la tête appuyée sur les genoux de Simonne, regardait l'abbé d'un air boudeur.

— Veux-tu boire, not' Monsieu? dit Simonne en le prenant dans ses bras.

Aimery entr'ouvrit à deux mains le fichu à fleurs de la bene Normande, et bientôt se mit à téter à poings fermés, tandis que ses petits pieds, se déchaussant mutuellement, brillaient au soleil, blancs et roses comme les fleurs du pommier.

L'abbé ne trouva rien à répliquer, mais il prévint la nourrice qu'il prendrait certainement son petit neveu avec lui dès qu'Aimery aurait sept ans, et, bien avant cet âge, lui ferait donner des leçons par un précepteur qu'il enverrait de Paris.

- Ca n'est pas nécessaire, dit Simonne. Le chapelain est là. Il aime à faire l'école, et il montre à lire et à écrire l'hiver à tous les enfants du domaine.
 - Pourquoi pas l'été aussi! demanda l'abbé.
- L'été, les enfants vont aux champs. Faut bien garder les moutons, les oies et les dindons, sarcler, glaner, ramasser du bois et du varech. C'est ben assez de l'hiver pour étugner. Allons, voilà notre petit monsieur qui dort. Avec votre permission, monsieur l'abbé, je vais le coucher."

L'abbé suivit la bonne femme, et le petit Simon fit de même, car il était accoutumé à dormir aux mêmes heures que son frère de lait. Simonne coucha d'abord son nourrisson dans l'élégant berceau qu'avait préparé la défunte comtesse. Elle referma soigneusement les rideaux brodés, puis, après avoir gratifié Simon d'un bon verre de lait qu'il avala sans reprendre haleine, elle lui ôta sa blouse, ses sabots, ses bas bleus, et le mit au lit, entre ses draps de toile bise. Les volets fermés maintenaient la fraîcheur dans la chambre, et le tic-tac de la grande horloge invitait au sommeil.

— En voilà pour deux heures de tranquillité, dit Simonne. Maintenant, je vais faire la soupe à mon homme et à nos valets. Pardon, excuse, monsieur l'abbé.

II

Quatorze ans après.

Ce jour-là, 1er mai 1688, Querceville était en fête: un courrier venu de Paris y avait annoncé l'arrivée du jeune comte, de son tuteur, et d'une suite assez nombreuse, car elle se composait du gouverneur et du précepteur d'Aimery, d'un médecin, d'un apothicaire et d'une douzaine de domestiques.

Le vieil intendant du château, sa femme non moins âgé, et le chapelain, qui était leur aîné, s'étaient ingéniés de leur mieux pour faire remettre les appartements du château en bon état et stimuler la lenteur des domestiques normands. Personne n'avait dormi au château cette nuit-là, et, malgré tant de soucis, rien de bon n'eût été fait si la fermière ne fût venue v mettre la main. Mais Simonne était une maîtresse femme. Veuve depuis cinq ans déjà elle dirigeait la ferme et morigénait enfants, valets et servantes avec autant d'activité que d'intelligence. Toujours levée la première, elle savait défendre et faire valoir le bien de son seigneur, et le sien propre, en vraie ménagère normande, et l'aîné de ses gars, Simon, alors âgé de près de seize ans, robuste comme un chêne, et plus grand que sa mère de toute la tête ne lui parlait que chapeau bas. Elle avait encore deux fils, Robert et Valerand, trop jeunes encore pour faire autre chose que garder les moutons, et avant eux, alors qu'Aimery avait trois ans, une petite fille, qu'elle avait nommée Suzanne en souvenir de la défunte comtesse.

Suzanne avait alors près de douze ans: c'était bien une vraie fleur des champs, simple et naïve, mais déjà courageuse et résolue comme sa mère, dont elle était le vivant portrait. Elle ne quittait sa mère guère plus que son ombre, et tout en l'aidant à préparer les appartements du château, elle la questionna sur les hôtes qu'on attendait.

— Mère, lui dit-elle, notre jeune seigneur est mon frère de lait, n'est-ce pas? Il est aussi jeune que moi.

- Mais non, Suzette. Il a été nourri avec Simon: il a quinze ans. Tu n'es sa sœur de lait qu'à moitié.
 - Pourtant je me souviens bien qu'il m'appelait petite sœur.
- Tu t'en souviens? Oh! ce n'est pas possible: tu n'avais que cinq ans quand il est parti.
- Je vous assure, maman, que je m'en souviens comme si c'était hier. Vous pleuriez, tout le monde pleurait, et lui aussi. Il avait un bel habit bleu brodé d'or, et M. l'abbé voulait le faire monter en carosse, et lui ne voulait pas. Et pour le consoler, l'abbé lui disait: "Vous reviendrez aux vacances, mon neveu. Je vous le promets." Et il n'est pas revenu.
- Je m'en doutais bien Suzon. M. l'abbé voulait lui faire oublier sa mère nourrice, et Querceville, et tout. Et il ne le ramène que parce que le pauvre enfant est malade. Le courrier me l'a dit. Dieu veuille que je ne le voie pas mourir, comme j'ai vu mourir sa mère!

Et la Simonne, se détournant, essuya rapidement ses yeux et ajouta:

- Ne va pas répéter cela, Suzon. Je te le défends. Aimery n'est peut-être pas si malade que ce Parisien l'a dit. L'air de son pays le guérira.
 - Pourrai-je l'appeler mon frère, maman?
- Appelle-le d'abord monsieur le comte; tu verras ce qu'il te dira. Il nous tutoyait tous autrefois. Ah! quel bon petit gars c'était! Mais à présent, qui sait ce qu'il est devenu «.

Allons, voilà qui est fini. Allons voir si M. Arnaud a encore de la besogne à nous donner, puis nous irons nous habiller, et tu feras ton bouquet. M. le comte doit arriver à midi. Sais-tu bien ton compliment, au moins?

- Comme mon Pater. Soyez tranquille, maman. Mettrai-je ma robe bleue?
- Certainement, et ton plus beau bonnet, et ta croix d'or. Je vais quitter le deuil, du coup; il faut que tout soit en fête pour recevoir notre jeune seigneur.

Bien avant midi, tous les habitants du château et de la ferme, et la plupart des vassaux du domaine de Querceville étaient

réunis aux abords du pont-levis, dont les chaînes rouillées et la herse immobile étaient ornées de guirlandes de fleurs. hommes avaient des fleurs à la boutonnière, toutes les femmes au corsage; les jeunes garçons s'apprêtaient à tirer des coups de mousquet sitôt que l'arrivée des voyageurs serait signalée, et un garde-chasse, posté tout en haut du donjon, devait annoncer leur approche en arborant l'antique bannière, où deux sirènes, brodées sur un fond bleu d'azur, soutenaient l'écusson des Querceville, d'or au chêne de sinople sur terrasse de sable. Sous la voûte d'entrée du château étaient assis sur un banc le bonhomme Arnaud et sa femme, vieux serviteurs aux cheveux blancs, et, près d'eux, dans un fauteuil, le vénérable chapelain, devenu si infirme des jambes qu'il ne pouvait se tenir debout plus que le temps de dire sa messe. Tous trois attendaient avec émotion l'héritier de Querceville, le dernier rejetoh de la famille qu'ils avaient si longtemps servie, et ils se rappelaient tout ce que la petite enfance d'Aimery avait annoncé d'heureuses qualités.

- Jamais enfant n'apprit à lire si vite et si docilement que lui, disait le chapelain. Tandis que Simon à grand'peine apprit ses lettres, Aimery sut lire couramment. Sitôt que je lui enseignais quelque chose, il l'apprenait à la Suzon; et rien n'était joli comme de le voir catéchiser cette petite. Tous deux priaient comme de petits anges, et se tenaient à la chapelle aussi bien que les plus pieuses grandes personnes.
- Et comme il aimait à donner, ce cher enfant! Vous rappelez-vous, monsieur l'abbé, le jour où il revint du bois Gaillot nupieds? Il avait donné ses souliers à un pauvre, quoi que Simon eût dit pour l'en empêcher.
- Et il était déjà brave, reprit Arnaud. Un jour où les valets disaient avoir entendu un esprit traîner des chaînes dans le grenier, il se moqua d'eux et voulut y monter, son petit sabre à la main. Oh! ce sera un vrai Querceville; son grand-père, à la bataille de Nordlingen, en 1647, eut trois chevaux tués sous lui, et prit un drapeau à l'ennemi. J'y étais, et je le vis tout comme je vous vois.

Quand le bonhomme Arnaud se mettait à raconter ses campagnes, il n'en finissait plus. Le chapelain l'écoutait patiemment en songeant à toute autre chose, et la bonne femme Arnaud s'endormait, lorsqu'un cri joyeux se fit entendre:

- Les voilà!

Un nuage de poussière s'élevait au loin sur la route toute blanche au milieu des blés verts, et bientôt l'on vit arriver au grand trot carrosse et cavaliers. La bannière flotta sur le donjon, un vieux piqueur sonna du cor, et vingt coups de mousquet, des acclamations joyeuses et la cloche du château sonnée à grande volée saluèrent le jeune seigneur de Querceville, rentrant après sept ans d'absence au château de ses pères.

JULIE LAVERGNE.

(A suinra)



Nouvelles Primes aux abonnés

DU

PROPAGATEUR.

Voir "PROPAGATEUR" de janvier pour celles déjà annoncées, moins le No 3 qui est épuisé.

No 13. — 3 volumes de Mgr Gay: De la crainte de Dieu, — De la douleur chrétienne, — Le Ciel - Le Purgatoire - La Terre.

No 14. -3 volumes de Mgr Gay : De l'humilité — De l'espérance chrétienne — De la charité envers le prochain et des devoirs qui en découlent.

No 15. — 3 volumes de Mgr Gay: De l'abandon à Dieu, — De la chasteté, — De la mortification.